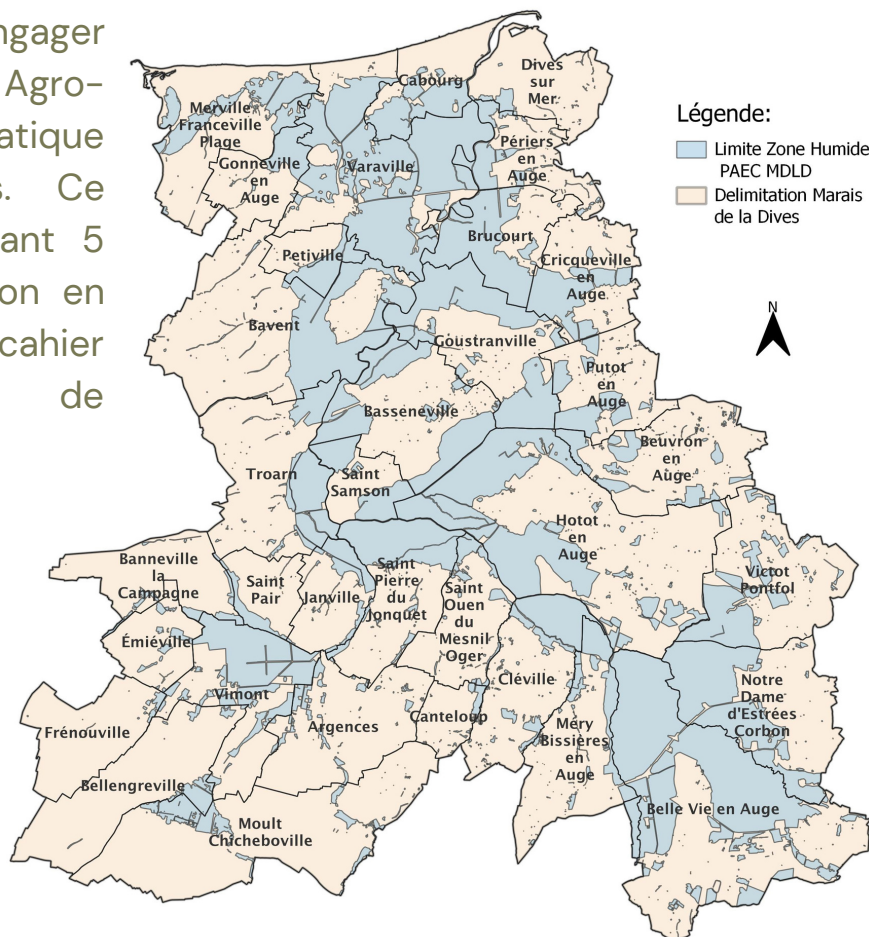


MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

PAEC DES MARAIS DE LA DIVES OPÉRATEUR : FNE NORMANDIE

Si vous exploitez ou possédez une parcelle sur le territoire des Marais de la Dives, vous pourrez l'engager dans une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) à enjeux localisés. Ce dispositif vous permet, pendant 5 ans, d'obtenir une rémunération en échange de l'application d'un cahier des charges respectueux de l'environnement.

FNE Normandie anime sur les Marais de la Dives un PAEC vous proposant 8 MAEC, 2 sur l'ensemble du territoire et 6 uniquement en zone humide.



MAEC PROPOSÉES :

NO_MDLD_CPRA : Création de prairie

- Mise en place d'un couvert herbacé avant le **15 mai** de l'année d'engagement
- Parcelle classée en prairie permanente à l'issue de l'engagement
- Produits phytosanitaires interdit sur la totalité de la surface

358 €/ha

NO_MDLD_IAE2 : Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Les mares

- Caractérisation de la mare en fonction des fiches du PRAM
- Curage ou non selon le classement
- Gestion de la végétation
- Mise en défens partielle ou installation de pompe à museaux

62 €/mare

Uniquement en zone humide

NO_MDLH_ESP : Protection des espèces

- **Retard de fauche** selon les niveaux (Niv 2: 19 juin, Niv 3: 29 juin et Niv 4: 8 juillet)
- Interdiction de pâturage par déprimage du **1er janvier jusqu'à la date de fauche**
- Plan de gestion à respecter (calendrier de fauche, chargement, type de fauche, ...)

145€/ha
200€/ha
254€/ha

NO_MDLH_ROSE : Gestion des roselières

- Entretien par coupe réglementée
- Aucune intervention du **15 mars au 15 août**
- Exploitation max de **70%** de la surface

132 €/ha

MAEC PROPOSÉES :

Uniquement en zone humide

NO_MDLH_MHU1 : Préservation des milieux humides

- Taux de chargement max de **1,2 UGB/ha/an** et de **1,6 UGB/ha** en instantané du 15 décembre au 15 février
- Plan de gestion à respecter (pâturage, date de fauche, ...)

150 €/ha

NO_MDLH_MHU2 : Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage

- Taux de chargement max de **1,1 UGB/ha/an** et de **1,6 UGB/ha** en instantané du 15 décembre au 15 février
- Plan de gestion à respecter (gestion par pâturage, affouragement temporaire, gestion de la végétation, ...)

201 €/ha

NO_MDLH_MHU4 : Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses

- Taux de chargement max de **1 UGB/ha/an** et de **1,6 UGB/ha** en instantané du 15 décembre au 15 février
- Plan de gestion à respecter (gestion du batardeau, maîtrise de la végétation, pâturage entre le 1er avril et le 31 décembre, ...)

216 €/ha

NO_MDLH_IAE3 : Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Les fossés **Ouverte uniquement sur les communes de Belle-Vie-en-Auge, Notre-Dame-d'Estrées-Corbon et Victot-Pontfol**

- Entretien et reprofilage des fossés
- Gestion de la végétation et des produits de curage
- Entretien entre le **1er septembre et le 15 décembre**

1,6 €/ml

Tableau des cumuls des MAEC à l'échelle de l'exploitation et à la parcelle

MAEC	Conversion à l'agriculture biologique (CAB)		MAEC Système HBV	
	Exploitation	Parcelle	Exploitation	Parcelle
CPRA	✓	✗	✗	✗
IAE - Mares	✓	/	✓	/
ESP	✓	✓	✓	✓
ROSE	✓	✗	✓	✗
MHU 1	✓	✗	✗	✗
MHU 2	✓	✗	✗	✗
MHU 4	✓	✗	✗	✗
IAE - Fossés	✓	/	✓	/

CONTACTS:

Julien BENOIST

j.benoist@fne-normandie.fr

07-49-15-36-87



FNE Normandie

Antenne CAEN

8 rue Germaine Tillion

14000 CAEN

02-31-38-25-60